



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 55\_CC\_2018\_CCDS**

#### **ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL EN FAVEUR DE MONSIEUR FRANCOIS RINGUET, PRESIDENT DE LA CCDS**

Séance du 27 décembre 2018

Date de convocation : 18 décembre 2018 - 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept décembre à onze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine MINDJOUK - SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

#### **Absents excusés avant donné procuration :**

Christian PITTA à Emilie VENTURA-CLET

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Justine SAIBOU-MINDJOUK

Jean-Claude MADELEINE à Myriam MARIN

#### **Absents non excusés :**

Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLLOT, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Président de la Communauté de Communes des Savanes, a été amené à représenter l'EPCI hors du département de la Guyane.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir lui attribuer un mandat spécial pour les différents déplacements :

- Du 10 au 16 décembre 2017 : Diverses rencontres Institutionnelles

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels.

Il est précisé également que ces missions ne feront l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels de l'élu et en cas d'empêchement de Monsieur François RINGUET.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'un mandat spécial à Monsieur François RINGUET, Président de la CCDS, dans le cadre des missions suivantes :

- Du 10 au 16 décembre 2017 : Diverses rencontres institutionnelles. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

**VU** les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N°24\_CC\_2017\_CCDS, relative aux modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus de la CCDS dans l'exercice de leurs fonction ;

**Ouï** l'avis du bureau en date du 11 décembre 2018,

**VU** le rapport de présentation ;

À la majorité des membres présents,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** un mandat spécial à Monsieur François RINGUET, Président de la CCDS, dans le cadre des missions suivantes :

- Du 10 au 16 décembre 2017 : Diverses rencontres Institutionnelles

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

**Monsieur François RINGUET ne prend pas part au vote.**

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 17

Pour : 15

Contre : 00

Abstention(s) : 02

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 27 décembre 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président

  
François RINGUET

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mardi 8 janvier 2019 13:55  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190108-13497.xml; 973-200027548-20181227-55\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_13603.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 55\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: Attribution d'un mandat spécial en faveur de Monsieur François RINGUET, Président de la CCDS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.6.3-Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

Identifiant Acte: 973-200027548-20181227-55\_CC\_2018\_CCDS-DE

---